

Chère présidente, cher président,

La commune d'Entrelacs se félicite de compter sur son territoire, de nombreuses associations, piliers fondamentaux de notre bien-vivre ensemble. Le monde associatif permet de s'épanouir, à tout âge, à travers la culture, le sport, le social et l'échange.

Malgré une inflation galopante et l'impact de celle-ci sur le budget communal, nous avons choisi, cette année encore, de maintenir l'enveloppe destinée à soutenir nos associations. Toutefois, nous sommes raisonnablement contraints à être encore plus vigilants dans la répartition de celle-ci.

Toutes les demandes de subvention seront donc examinées par les commissions Vie associative et Culture, selon les points énoncés ci-dessous afin de déterminer objectivement et équitablement, les subventions allouées. La somme attribuée à chaque association fera ensuite l'objet d'une délibération au conseil municipal de juin.

Critères d'analyse des demandes :

- Nombre d'adhérents d'Entrelacs
- Autonomie financière (mise en place d'actions pour dégager des recettes)
- Participation aux animations organisées par la commune (investissement des bénévoles de l'association dans l'intérêt collectif)
- Développement de la culture sur notre territoire, axe fort de notre politique
- Projet particulier à subventionner présentant un réel intérêt pour la collectivité et/ou l'association
- Pertinence de l'utilisation de la subvention de l'année précédente.
- Dynamisme de l'association
- Etat du bilan financier et cohérence du budget prévisionnel

Nous vous rappelons par ailleurs , que la perception d'une subvention n'est pas un droit, les subventions ne sont ni automatiques, ni acquises. Les différentes ressources d'une association doivent aussi se constituer de cotisations, de dons ou de recettes de manifestations, de ventes...

Nous nous permettons également de préciser que l'aide de la commune ne se limite pas aux subventions attribuées. La mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel communal, le paiement de factures d'eau, de gaz, d'électricité ou l'entretien des locaux et des terrains de sport constituent également une charge très importante.

Pour effectuer votre demande de subvention, il est impératif de nous renvoyer le dossier de demande de subvention, dûment rempli, avant le 19 avril 2024.

Pour rappel, l'association doit avoir son siège sur la commune d'Entrelacs et s'être fait connaître en mairie ou avoir une implication particulière dans la vie de la commune. L'association doit également être à jour d'un point de vue administratif et doit s'engager à communiquer tout changement relatif à ses statuts, son bureau, ou à sa domiciliation.

Dans l'attente de pouvoir soutenir, par cette nouvelle campagne de subventions, les associations d'Entrelacs, nous vous remercions pour votre engagement auprès de nos habitants permettant ainsi de construire ensemble une commune harmonieuse et dynamique et nous vous prions de recevoir nos plus chaleureuses salutations.

Gaëlle GERBELOT  
Adjointe au maire d'Entrelacs  
Culture et Communication

Gérard Gros-Jean  
Adjoint au Maire  
Animations et vie  
associative

Jean-François BRAISSAND  
Maire d'Entrelacs

**Si ce formulaire n'est pas correctement rempli, votre demande ne sera pas étudiée et aucune subvention ne vous sera allouée.**

Nom de l'Association .....

Adresse .....

Fédération à laquelle est affiliée l'association .....

Date de déclaration en préfecture .....

N° de téléphone .....

Adresse mail (préciser si vous ne souhaitez pas être contactés par mail) .....

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION**

### **ADHERENTS et BENEVOLES**

	Entrelacs	Extérieurs	TOTAL
Adultes			
Mineurs			
<b>TOTAL</b>			

### **ACTIVITES, ANIMATIONS ORGANISEES SUR L'ANNEE 2023 :**

*(participation à l'animation générale de la commune)*

### EFFORTS DE COMMUNICATION SUR L'ANNEE 2023

*(Revue de presse)*

Objet de l'article	Journal	Date

### QUELLES SONT LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ FAIT PARAÎTRE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ?

Objet	Date

### QUELLES SONT LES INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITERIEZ FAIRE PARAÎTRE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ?

Objet	Date

### QUELS SONT LES AUTRES MEDIAS QUE VOUS UTILISEZ ?

*(réseaux sociaux, internet, radio, ...)*

Support de communication	Adresse (Facebook, site internet...)

### SUR QUELS SUPPORTS, LE NOM D'ENTRELACS APPARAÎT-IL ?

*(Flocage maillots, survêtements, banderoles, drapeau, etc...)*

.....

.....

.....

.....

.....

### COMPOSITION DU BUREAU

Fonction	Renseignements
Président	Nom : Prénom : Commune / commune déléguée de résidence :
Trésorier	Nom : Prénom : Commune / commune déléguée de résidence :
Secrétaire	Nom : Prénom : Commune / commune déléguée de résidence :
Autres membres du bureau	Nom : Prénom : Fonction au sein du bureau : Commune / commune déléguée de résidence :
	Nom : Prénom : Fonction au sein du bureau : Commune / commune déléguée de résidence :
	Nom : Prénom : Fonction au sein du bureau : Commune / commune déléguée de résidence :
	Nom : Prénom : Fonction au sein du bureau : Commune / commune déléguée de résidence :





## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION

### Utilisation de la subvention versée en 2023 :

Si vous avez obtenu une subvention de la commune d'Entrelacs au titre de l'année précédente prière d'indiquer ci-contre le montant :

**Merci de préciser l'utilisation de cette subvention et sa répartition dans le fonctionnement de votre association :**

Utilisation	Montant

### Subvention 2024 :

Merci de lister par ordre de priorité, dans le tableau ci-dessous, les actions que vous souhaitez voir subventionnées

	ACTIONS ENVISAGEES (A détailler)	Coûts estimés	Montant de la subvention, souhaité
<b>FONCTIONNEMENT</b> (charges courantes et achat de consommables)			
<b>INVESTISSEMENT</b> (achat de matériel)			

DEMANDE EXCEPTIONNELLE À DÉTAILLER	Coûts estimés	Montant de la subvention, souhaité

Indiquer ci-contre la somme totale demandée sous forme de subvention, à la commune d'Entrelacs :



## ENTRELACS

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Président(e) de l'association (nom de l'association)

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire.

Fait à Entrelacs, le

Signature du président de l'association

<b><u>PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT</u></b>	
Relevé d'identité bancaire	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance de l'année en cours	<input type="checkbox"/>
Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale (rapport moral et financier)	<input type="checkbox"/>
Statuts et extrait du journal officiel pour les nouvelles associations	<input type="checkbox"/>
Récépissé de la déclaration en préfecture pour les nouvelles associations	<input type="checkbox"/>
Relevé du solde de tous les comptes bancaires détenus par l'association	<input type="checkbox"/>

### **RAPPEL :**

***Le dossier est à retourner impérativement avant le 19 avril 2024, soit par mail à [marion.varnay@entrelacs-savoie.fr](mailto:marion.varnay@entrelacs-savoie.fr), soit en papier à l'accueil des mairies d'Entrelacs.***

***Si ce formulaire n'est pas correctement rempli, votre demande ne sera pas étudiée et aucune subvention ne vous sera allouée.***

Le service Animation, communication et vie associative de la commune d'Entrelacs, est à votre disposition pour toute aide dans le remplissage de votre demande.